

Sainte-Irène, mardi 6 novembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 5^{ème} jour de novembre 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2		
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Karine Deschesnes est absente.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire Jérémie Gagnon, Marjolaine Pronovost directrice-générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution (177-11-2018)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du mardi 2 octobre 2018
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire et des comités
7. Période de questions
8. Développement local
9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
10. Ouverture des soumissions – Produits pétroliers
11. Transfert du contrat de cueillette
12. Avis de retard - paiement de taxes municipales
13. Journées municipales – Val-D'Irène
14. Appui au projet « Lutte à la berce du Caucase et à la berce sphondyle dans la région du Bas St-Laurent
15. Besoins 2018-2019- Sécurité Publique MRC Matapédia.
16. P.I.I.A. – 36, Rue de la Poudreuse
17. Demande de dérogation mineure – 90, 4^o-et-5^o Rang
18. Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
19. Divers
 - a) Terrain Rémi Berger – Prix de vente
 - b) Activité avec les Chercheurs de l'UQAR – Camp de la Grippe Espagnole
 - c) Nombres de voyages de bois circulant dans le 5^o-et-6^o Rang
 - d) Résolution pour le transfert dans le budget
 - e) Inspection du Western 1994
 - f) Plainte
 - g) Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2019
 - h) Souper/rencontre employés – Noël
 - i) Fête de Noël à Val D'Irène
 - j) Rue de la Poudreuse et Flocons et Chemin du Lac du Lac Huit Mille.

- k) Lettre d'appui pour Transport Scolaire/ Victor Gagnon
- 20. Période de questions
- 21. Prochaine séance de travail : jeudi 22 novembre à 19h00
- 22. Prochaine séance régulière du conseil : lundi 3 décembre 2018 à 19h30
- 23. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du mardi 2 octobre 2018 **Résolution (178-11-2018)**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 2 octobre 2018.

Adoptée

4. Présentation des comptes **Résolution (179-11-2018)**

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et unanimement résolu de payer les comptes du mois au montant de **51 472.53\$**, ci-joint en annexe la liste des comptes.

Adoptée

5. Lecture de la correspondance **Demande de don – Opération Nez Rouge** **Résolution (180-11-2018)**

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sarah-Maude Dubé de faire un don de 50.00\$ à Opération Nez Rouge Vallée de la Matapédia pour la saison 2018

Adoptée

- 6. **Rapport du maire et des comités**
- 7. **Période de questions**
- 8. **Développement local**
- 9. **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

Un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires est remis à chacun des membres du conseil. Ces derniers ont 60 jours à compter du 3 novembre pour déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

10. Ouverture des soumissions – produits pétroliers **Résolution (181 -11-2018)**

À la suite de l'ouverture des soumissions reçues pour les produits pétroliers 2019-2020-2021, lors de la séance régulière du conseil, tenue mardi 2 octobre 2018 à 19h30; 2 soumissionnaires contactés ont démontré de l'intérêt, soit :

	Huile à fournaise	Diésel clair
Sonic/La Coop Fédérée	-(0.0089) /marge de profit	-(0.0189) /marge de profit
Les pétroles R. Turmel Inc.	-(0.01) /marge de profit	-(0.0130) /marge de profit

Les deux soumissions déposées sont conformes aux documents de soumission.

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et résolu d'accorder le contrat à l'entreprise s'accordant la plus basse marge de profit, soit Sonic/La Coop Fédérée.

Adoptée

11. Transfert du contrat de collectes

Résolution (182-11-2018)

Considérant qu'un contrat de collectes et transport des matières résiduelles a été signé entre la municipalité et la société Conciergerie d'Amqui Inc.

Considérant que la Conciergerie d'Amqui Inc. vend ses actifs dont le contrat de collectes et transport des matières résiduelles conclue avec la municipalité, et ce, à la Société 9377-8611 Québec Inc. La société 9385-3117 Québec Inc., sera ultimement propriétaire des actifs.

Considérant que ladite société 9385-3117 Québec Inc. fusionnera avec la société 9384-2458 Québec Inc. suivant la transaction.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Sarah-Maude Dubé, il est résolu :

D'autoriser le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la Société 9384-2458 Québec Inc.

D'autoriser le maire ou la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Irène, tous les documents pouvant être nécessaires aux fins des présentes.

Extrait certifié conforme

Adopté à Sainte-Irène

Ce 6^{ème} jour de novembre 2018

12. Avis de retard – paiement de taxes municipales

Résolution (183 -11-2018)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'envoyer des avis de retard aux contribuables ayant une dette envers la municipalité puisque le délai de 30 jours suivant le troisième et dernier paiement prévu le 30 septembre est maintenant échu.

Adoptée

13. Journées municipales – Val-D'Irène

Résolution (184 -11-2018)

Comme à chaque année, Val-D'Irène nous invite à offrir à nos citoyens la chance de profiter de leur Station à moindre coût à l'occasion du programme « Journée municipale ». Val-D'Irène nous facturera le coût réel des billets utilisés par nos citoyens moins 15% du prix de vente.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu que la journée réservée par la municipalité sera le 23 mars 2019.

Adoptée

14. Appui au projet « Lutte à la berce du Caucase et à la berce sphondyle dans la région du Bas St-Laurent

Résolution (185-11-2018)

Proposé par Sébastien Lévesque appuyé de Nancy Lizotte d'envoyer une lettre d'appuie pour le projet qui propose de limiter la propagation des colonies de berce du Caucase et de berce sphondyle du Bas-Saint-Laurent, de protéger la biodiversité et l'intégrité des habitats fauniques et floristiques en plus de favoriser le retour des fonctions écologiques des milieux naturels affectés par la présence de ces espèces exotiques envahissantes. Cette lettre sera envoyée à Mme Marie-Hélène Langis, adjointe à la direction du collectif régional de développement du Bas-Laurent.

Adoptée

15. Besoins 2018-2019- Sécurité Publique MRC Matapédia.

Comme par les années passées, une liste des priorités en matière de sécurité publique sera établie et envoyée à la SQ au poste d'Amqui au plus tard le 26 novembre pour un suivi auprès de la population de la Municipalité Sainte-Érène.

16. P.I.I.A. – 36, Rue de la Poudreuse

Matricule # 9970-68-0222

Lot # 3 865 344 Cadastre du Québec

Résolution (186-11-2018)

Considérant que le propriétaire désire construire une remise en cours arrière;

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant;

Considérant que pour donner suite à ladite analyse, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) **recommande** au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Sarah-Maude Dubé, il est unanimement résolu de permettre l'émission du permis demandé.

Adoptée

17. Demande de dérogation mineure – 90, 4^o-et-5^o Rang

Matricule # 0069-92-1790

Lot # 3 864 692 Cadastre du Québec

Résolution (187-11-2018)

Considérant que le propriétaire désire agrandir le garage existant afin d'atteindre une superficie de 98.38 m², soit une augmentation de 23.38 m²;

Considérant que le règlement de zonage prévoit dans sa grille des spécifications, qu'à l'intérieur de la zone 83 AV, une marge de recul avant doit être de 9m. Dans le cas d'un agrandissement tel que demandé, le garage se retrouverait à une distance

de 4.30 m de la ligne avant, soit un empiètement de 4.87 m à l'intérieur de la marge.

Étant donné que :

- a) la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement;
- b) l'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure;
- c) l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
- d) la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- e) dans le cas de travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l'objet d'une demande de certificat et seront exécutés de bonne foi.
- f) La demande de certificat est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant;

Considérant que pour donner suite à ladite analyse, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal de faire analyser la demande par le responsable de l'entretien des chemins.

Considérant qu'après vérification, une municipalité qui autoriserait une telle demande serait responsable des bris qui pourraient survenir lors de l'ouverture des chemins.

En conséquence, sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyée par Nelson Thériault, il est unanimement résolu **de ne pas permettre** l'émission du permis tel que demandé. De demander au propriétaire de voir avec l'inspecteur pour un emplacement plus réglementaire.

Adoptée

18. Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent uniquement
Résolution (188-11-2018)

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, M. François Legault, a procédé à la nomination du nouveau conseil des ministres le 18 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a mandaté Mme Marie-Ève Proulx à titre de ministre responsable de trois vastes régions, soit Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (soit 23 MRC et 181 municipalités);

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de la tâche qui est ainsi imposée à une seule élue soit : député de Côte-du-Sud, ministre du développement économique régional et ministre régional :

- CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent est composée de 8 MRC et 114 municipalités et qu'il y a un nombre important d'enjeux municipaux nécessitant la collaboration active du Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** les autres régions du Québec n'ont pas été regroupées et que les ministres sont responsables d'une seule région;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs ministres n'ont pas de région sous leur responsabilité;
- CONSIDÉRANT QUE** traditionnellement le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent n'avait pas d'autre région sous sa responsabilité;
- CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a des besoins particuliers et que le nombre important d'enjeux nécessite la présence et une disponibilité soutenue de l'ensemble des élus;

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et résolu unanimement de demander au premier ministre du Québec de procéder à un ajustement au sein du conseil des ministres afin que la ou le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent n'ait pas d'autre région sous sa responsabilité et puisse ainsi s'assurer que le mandat de ministre régional soit facilité et respectueux des besoins des territoires.

Adoptée

19. Divers :

a) Terrain Rémi Berger – Prix de vente

Résolution (189-11-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Tommy Turgeon et résolu de vendre le terrain au même prix de vente que les autres en enlevant le nombre de pieds carré perdus à cause de la rue Ruest qui empiète sur le terrain. Un nouveau cadastre sera établi par l'arpenteur Gaudreault.

Adoptée

b) Activité avec les Chercheurs de UQAR – Camp de la grippe espagnole

Résolution (190-11-2018)

Les archéologues de l'UQAR nous ont approché pour faire une rencontre dimanche le 2 décembre au Villageois. Le but de cette rencontre est de renseigner les citoyens sur les trouvailles qu'ils ont fait lors de l'exploration qui a eu lieu l'été dernier sur le site de la Grippe Espagnole.

Sur une proposition de Nelson Thériault appuyé de Tommy Turgeon il est résolu d'offrir une consommation aux résidents qui se présenteront à cette rencontre.

Adoptée

c) Nombre de voyages de bois circulant dans le 5^o-et-6^o Rang

Marjolaine Pronovost, directrice générale a été rencontrer Monsieur David Soucy du Ministère des Forêts, Faune et Parc à Rimouski mercredi le 31 octobre, afin de prendre les informations nécessaires en ce qui concerne le nombre de voyages de bois requis pour bénéficier d'une aide

pour l'entretien des routes. Le nombre exigé pour la MTQ est de 1000 et c'est la municipalité qui doit faire la demande auprès de tous les organismes qui gèrent les transports.

d) Transfert au Budget
Résolution (191-11-2018)

Comme le rang 5 et 6 a été brisé par les camions et que nous avons dû faire des travaux de rapiécages, il est proposé par Nelson Thériault appuyé par Tommy Turgeon de prendre un montant de 11 000.00\$ dans la réserve de Carrière sur Roc pour effectuer les travaux.

Adoptée

e) Inspection du Camion Western 1994

A titre informatif : Le camion Western 1994 a passé son inspection le 2 novembre, quelques travaux mineurs sont à effectuer avant de repasser une deuxième inspection.

f) Plaintes de citoyens concernant les chemins

Plusieurs plaintes ont été déposées pour les chemins qui sont en mauvais états. La neige étant survenue plus tôt que prévue (le 11 octobre) a beaucoup contribué à détériorer la chaussée. Le sol n'étant pas gelé lors de cette première neige, les chemins sont devenus mous et très friables. La Municipalité de Sainte-Irène s'efforce de faire le nécessaire pour palier à ces inconvénients.

g) Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2019

Le rôle d'évaluation foncière 2019 d'une valeur imposable de 43 198 800. \$ pour le rôle triennal 2018-2019-2020 a été déposé au conseil et publié dans le journal l'Avant-Poste du 3 octobre 2018 conjointement avec les municipalités de Saint-Noël et de Saint-Alexandre.

h) Souper / rencontre employés – Noël
Résolution (192-11-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et résolu de retenir le jeudi 6 décembre pour un souper au Villageois.

Adoptée

i) Fête de Noël

Pour donner suite à la rotation proposée pour les lieux de célébration, cette année la Fête de Noël aura lieu à Val-d'Irène le 9 décembre.

Un groupe de bénévoles travaille fort pour mener à bien ce projet et faire une réussite de cette fête.

j) Chemin du Lac des Huit Milles, Rue de la Poudreuse, Rue des Flocons, Route du Lac Gauthier

Ces rues et routes ont un grand besoin d'entretien. Considérant que nous avons les liquidités au budget, il est convenu que si le temps le permet, nous mettrons une couche de gravier pour au moins boucher les trous cet automne.

k) Lettre d'appui pour le transport Scolaire
Résolution (193-11-2018)

Nous avons une demande d'un citoyen pour que la Municipalité de Sainte-Irène l'appui dans sa démarche auprès de la commission Scolaire des Monts et Marées pour revoir leur procédure pour le transport de son enfant. Le transport de la CSMM lui demande de faire descendre son fils au coin de la rue des Flocons et de la Montagne pour prendre l'autobus, ce dernier demeure sur la rue Veilleux.

Considérant que	la rue est en pente;
Considérant que	la rue est non éclairée;
Considérant que	le vent est toujours présent dans ce secteur;
Considérant que	par les années passées l'autobus a toujours été récupérer et déposer les enfants à leur domicile matin et soir;
Considérant que	le danger de traverser le stationnement de la station Val D'Irène en plein hiver;
Considérant que	même les adultes ne marchent pas à pied dans cette rue à cause du danger ;
Considérant que	l'horaire des transports scolaire a été remis aux préposés à l'ouverture des chemins et que ceux-ci font la tournée avant sept heure le matin ainsi qu'en après-midi dans le secteur Val D'Irène;

En conséquence, afin de prioriser la sécurité des enfants en tout temps et d'appuyer la famille Lévesque-Gagnon dans sa démarche; sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte, il est résolu d'envoyer une résolution à la CSMM leur demandant de voir à ce que l'autobus scolaire revienne aux mêmes procédures de trajet que par les années antérieures.

Adoptée

20. Période de questions

21. Prochaine séance de travail : jeudi 22 novembre 2018 à 19h00

20. Prochaine séance régulière : lundi 3 décembre 2018 à 19h30

21. Levée de la séance
Résolution (194-11-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de lever la séance à 21:45 hres.

Adoptée

Jérémy Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice-générale

Sainte-Irène, mardi 6 novembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 5^{ème} jour de novembre 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2		
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation. Karine Deschesnes, conseillère au siège # 5 est absente.

COPIE DE RÉSOLUTION

a) Lettre d'appui pour le transport Scolaire **Résolution (193-11-2018)**

Nous avons une demande d'un citoyen pour que la Municipalité de Sainte-Irène l'appui dans sa démarche auprès de la commission Scolaire des Monts et Marées pour revoir leur procédure pour le transport de son enfant. Le transport de la CSMM lui demande de faire descendre son fils au coin de la rue des Flocons et de la Montagne pour prendre l'autobus, ce dernier demeure sur la rue Veilleux.

Considérant que	la rue est en pente;
Considérant que	la rue est non éclairée;
Considérant que	le vent est toujours présent dans ce secteur;
Considérant que	par les années passées l'autobus a toujours été récupérer et déposer les enfants à leur domicile matin et soir;
Considérant que	le danger de traverser le stationnement de la station Val D'Irène en plein hiver;
Considérant que	même les adultes ne marchent pas à pied dans cette rue à cause du danger ;
Considérant que	l'horaire des transports scolaire a été remis aux préposés à l'ouverture des chemins et que ceux-ci font la tournée avant sept heure le matin ainsi qu'en après-midi dans le secteur Val D'Irène;

En conséquence, afin de prioriser la sécurité des enfants en tout temps et d'appuyer la famille Lévesque-Gagnon dans sa démarche; sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte, il est résolu d'envoyer une résolution à la CSMM leur demandant de voir à ce que l'autobus scolaire revienne aux mêmes procédures de trajet que par les années antérieures.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 5^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 2018

Marjolaine Pronovost, dg.
Secrétaire-trésorière